



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 113178

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les défaillances inadmissibles qui ont eu lieu à l'occasion de la correction des copies de philosophie du baccalauréat 2011. Les observateurs disent que ce qui devait arriver est arrivé, mais personne ne l'excuse pour autant. En effet, depuis des années, on ne recrute pas assez de professeurs et l'Éducation nationale manque d'enseignants, notamment en philosophie. Ceux-ci étant peu nombreux et tous les candidats au baccalauréat passant l'épreuve de philosophie, chaque correcteur est en devoir de corriger un nombre très important de copies. La politique de réduction des postes de professeurs (il y en a par exemple trente de moins dans l'académie de Créteil) et le non-remplacement des professeurs partis à la retraite ne pouvaient guère laisser espérer une amélioration. Et, de fait, cette année, dans les trois académies de la région parisienne (Versailles, Paris, Créteil), vingt-quatre paquets, soit environ 3 000 copies, ne sont pas corrigés. Tous les professeurs ont été convoqués, y compris certains professeurs de classes préparatoires qui n'ont pas enseigné en terminale depuis des années, ou des enseignants à la retraite. La politique de réduction d'effectifs du Gouvernement dans l'Éducation nationale est la seule responsable de cette situation inadmissible et l'on voit bien que l'on a franchi un cap difficilement justifiable. Aussi lui demande-t-il pourquoi le Gouvernement s'obstine à vouloir réduire le nombre de postes aux concours de recrutement des enseignants, contribuant ainsi à mettre professeurs et élèves dans une situation souvent critique, illustrée aujourd'hui par ce dysfonctionnement.

Texte de la réponse

Des difficultés sont survenues lors de la correction des copies de philosophie du baccalauréat 2011 dans les seules académies d'Île-de-France. Une partie des copies concernées n'a pu être remise aux correcteurs prévus, en raison de l'absence inopinée de ces derniers, pour cause de maladie. Ce genre de situation se produit chaque année d'un examen à l'autre. Le service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France a alors décidé de solliciter des enseignants qui connaissent le niveau des candidats au baccalauréat : professeurs exerçant en classe de terminale ou en hypokhâgne. Ceci est parfaitement conforme à la réglementation en vigueur qui prévoit, notamment, que la correction des copies d'examen fait partie des obligations de service des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles. L'ensemble des copies concernées a ainsi été confié, dans les jours suivant l'épreuve correspondante, à des correcteurs volontaires qui ont pu effectuer leur travail dans les mêmes conditions que les autres (délai de traitement identique et participation aux commissions afférentes...). Les candidats concernés n'ont, ainsi, nullement été pénalisés à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113178

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7026

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13655